
Direction du Patrimoine Routier,

Paysager et des Mobilités

COMPTE RENDU
Date de la réunion : 29 juin 2026 Lieu : CD24
Objet de la réunion : Comité de suivi environnemental des travaux - Démolition du contournement de BEYNAC – Réunion n°20

La vingtième réunion du **Comité de suivi environnemental des travaux de démolition et de remise en état** s'est tenue le 29 juin 2026 en présentiel et en visioconférence.

La liste des participants à cette réunion est jointe en **annexe 1**.

Le support de présentation est joint en **annexe 2**.

Le présent compte rendu est diffusé à l'ensemble des participants et en mairies des 4 communes concernées par le projet.

Il est mis à disposition du public sur le site institutionnel du Conseil départemental de la Dordogne selon le lien suivant : <https://www.dordogne.fr/a-votre-service/routes-et-mobilites/contournement-de-beynac>

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- I - Actualités depuis le comité du 27 avril 2026
- Rappel de l'organisation des marchés de travaux
- AVANCEMENT DE LA DEMOLITION PAR MARCHE
 - 1/ 2023DPRPM22501 Démolition des ouvrages d'art,
 - 2/ 2026DPRPM063 Retrait de l'estacade Pech rive droite détruite par la crue
 - 3/ 2026DPRPM118 Dépose et cession des estacades de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite et rive gauche
 - 4/ 2023DPRPM22502 Démolition et reconstruction des voiries et réseaux divers (VRD), traitement et revalorisation des produits de démolition
- NAVIGATION FLUVIALE
 - Signalisation définitive des semelles en rivière
 - RENATURATION
 - 2026DPRPM11002 Restauration de la Ripisylve et du Paysage
 - CALENDRIER PREVISIONNEL GLOBAL
- II - Suivi environnemental - SEGED
- III - Questions diverses

Ouverture de séance par monsieur le Président du Conseil départemental.

M. le Président du CD24 demande à l'assistance si elle a des remarques sur le compte rendu du dernier comité de suivi qui s'est déroulé le 27 avril 2026.

✎ Aucune remarque n'est faite.

RAPPEL DE L'ORGANISATION DES MARCHES DE TRAVAUX

La démolition fait l'objet de 4 marchés de travaux distincts en cours dont la fin prévisionnelle est fixée en octobre 2026 :

▫ **Marché 2023DPRPM22501 - Démolition des ouvrages d'art**, traitement et revalorisation des produits de démolition *attribué au groupement BDS/GUINTOLI*.

Il concerne la démolition des éléments construits des ouvrages suivants : les ponts du Pech et de Fayrac sur la Dordogne et le Pont rail des Milandes.

→ *En cours - Fin prévisionnelle fin septembre 2026, si aucun aléa*

▫ **Marché 2026DPRPM063 - Retrait de l'estacade Pech Rive droite** détruite par la crue ainsi que la mise en œuvre et le retrait de la piste en rivière, attribué au groupement BDS/GUINTOLI

→ *En cours - Fin prévisionnelle 18 septembre 2026, si aucun aléa*

▫ **Contrat mixte 2026DPRPM118 - Dépose et cession des estacades** de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite et rive gauche attribué à l'entreprise BDS

→ *En cours - Fin prévisionnelle 29 septembre 2026, si aucun aléa*

▫ **Marché 2023DPRPM22502 - Démolition et reconstruction des voiries et réseaux divers (VRD)**, traitement et revalorisation des produits de démolition, attribué au groupement GUINTOLI

→ *En cours - Fin prévisionnelle octobre 2026, si aucun aléa*

La renaturation fait l'objet d'un marché de travaux attribué récemment

▫ **Marché 2026DPRPM11002 - Restauration de la Ripisylve et du Paysage** attribué au grpt GUINTOLI

→ *Attribué à la CAO (Commission d'Appel d'Offres) du 25 juin 2026 – démarrage de la période préparatoire prévue fin juillet/début août 2026 et fin prévisionnelle en mars 2027*

Ce marché comprend plusieurs tranches :

- une tranche ferme pour les travaux de restauration des berges et ripisylves et de renaturation des surfaces de travaux,
- une tranche optionnelle n°1 pour la démolition des pistes d'accès aux estacades si l'articulation entre les lots VRD et Renaturation le nécessite,
- une tranche optionnelle n°2 pour la reprise des matériaux stockés sur Pech rive droite provenant de la piste provisoire d'accès en rivière.

Ce marché a fait l'objet d'une attribution lors de la CAO du 25 juin 2026 au groupement GUINTOLI pour un délai de 2 mois (préparation) + 6 mois (travaux) pour la Tranche ferme (TF).

Il sera notifié en juillet 2026 afin de respecter les délais de recours des candidats non retenus.

Une période préparatoire de 2 mois est prévue sur les mois d'août et septembre 2026.

Les travaux se dérouleront sur la période des 6 mois suivants, d'octobre 2026 à mars 2027.

→ *Hors réunion : le marché a été notifié à l'entreprise titulaire le 9 juillet 2026 et l'ordre de service n°1 du 17 juillet 2026 a ordonné le démarrage de l'exécution des prestations du marché à compter du lundi 20 juillet 2026.*

⇒ Observation de EPIDOR

Sur la mise en œuvre de la renaturation côté Pech rive droite, EPIDOR suggère de modeler en pente douce la berge et de reproduire le profil de la berge sans point dur en enrochement qui pourrait être la cause par la suite de phénomènes d'érosion.

⇒ Réponse de la DDT

Le sujet de la renaturation des berges et d'une éventuelle adaptation n'a pas été tranché par la Cour administrative d'appel de Bordeaux contrairement au sujet des fondations des piles.

En effet, le sujet de l'arasement des piles de pont a été tranché par la Cour administrative d'appel de Bordeaux dans sa décision en date du 7 juillet 2022 prise en son considérant 14. La Cour a apprécié l'étendue de l'injonction à la lumière des éléments techniques et environnementaux et par les différentes expertises, et a validé la méthode d'arasement des piles de pont sans que les termes de l'injonction ordonnée par la Cour administrative d'appel du 10 décembre 2019 y fassent obstacle.

La DDT ne valide donc pas la proposition d'Epidor d'un modelage en pente de la berge.

⇒ Précision du Département

Il n'y aura pas de point dur sur la berge, l'enrochement sera en retrait de la berge afin de consolider le génie végétal mis en place pour la renaturation, et éviter toute érosion de la berge causée avec les plus hautes eaux.

⇒ Observation du Président du Conseil départemental

Il ne souhaite aucune adaptation et entend se conformer à la décision de la Cour.

AVANCEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX

Il est ensuite précisé l'avancement des travaux par marché

S'AGISSANT DU MARCHE DE DEMOLITION DES OA

- **Pont du Pech – La fin prévisionnelle de la démolition de cet ouvrage est programmée au 15 septembre 2026 (selon planning entreprise)**

Pech Rive Droite

La démolition de la culée C0 est réalisée (murs en retour et semelle démolis, pieux recépés)

La démolition de la pile P1 Pech RD est réalisée sauf la semelle qui sera déconstruite lors de l'enlèvement des matériaux de la piste en rivière.

Pech Rivière

Le sciage des piles P2 & P3 est en cours depuis le 10 juin 2026, 6 galettes (ou tronçons de pile) ont été déposées ainsi qu'une demi-branche pour chacune des piles. Le sciage complet de ces 2 piles devrait être effectué au 17 juillet 2026. Il restera ensuite à parfaire la finition des arases supérieures des semelles.

Pech Rive Gauche

Le sciage des aciers en attente de la pile P5 reste à faire.

La démolition de la semelle de la pile P7 est réalisée.

Le remplissage des pieux de la culée C8 reste à faire.

- **Ouvrage de Fayrac - La fin prévisionnelle de la démolition de cet ouvrage est programmée au 29 septembre 2026 (selon planning entreprise)**

Fayrac Rive Gauche : la démolition de la culée C0 est réalisée (pieux recépés)

Fayrac Rivière

La démolition de la pile P4 en rivière reste à faire. L'entreprise BDS propose d'engager ces travaux en rivière à Fayrac aussitôt la fin des travaux de démolition des piles P2 et P3 à Pech et le transfert des moyens en matériels, soit à compter du 20 juillet 2026. Cette continuité des travaux en rivière (chemin critique du calendrier) sans interruption en août proposée par l'entreprise permet d'optimiser le calendrier global de démolition des ouvrages.

Le recépage des aciers, la finition de l'arase supérieure de la semelle de la pile P5 et le retrait des batardeaux métalliques restent à faire.

Fayrac Rive Droite

Le recépage des aciers de la pile P6 et le retrait des batardeaux en béton sont à faire.

La démolition de la semelle de la pile P7 est finalisée et en attente de tri.

La démolition de la pile P8 est terminée.

La démolition de la semelle de la culée C9 et le recépage des pieux sont terminés.

- **Pra Des Milandes – La fin prévisionnelle de la démolition de cet ouvrage est programmée au 23 juillet 2026 (selon planning entreprise)**

Le sciage du radier béton ferrailé du pont-rail est entièrement réalisé, sur la partie concernée dans une bande de 30m en parallèle de la voie ferrée à la demande de SNCF pour éviter les vibrations à proximité de la voie ferroviaire. L'autre moitié du radier, au-delà de cette limite, peut être traitée au BRH (Brise Riche Hydraulique) et est en cours.

Le broyage, le tri et l'évacuation des matériaux de démolition sont en cours.

La démolition du béton de propreté (sous le radier) reste à faire et sera engagé une fois les matériaux du radier complètement évacués.

S'AGISSANT DU MARCHE D'URGENCE DE RETRAIT DE L'ESTACADE EFFONDREE

- **Retrait de l'estacade effondrée Pech RD et de la piste – La fin prévisionnelle de la démolition de cet ouvrage est programmée au 18 septembre 2026 (selon planning entreprise)**

Ce marché a été passé selon une procédure d'urgence pour des motifs sécuritaires et environnementaux essentiellement.

Dans le cadre de ce marché, la mise en œuvre de la piste en remblai dans le lit de la Dordogne sur un linéaire de 21m45, puis le retrait et l'évacuation de l'estacade effondrée ont pu être réalisés.

Ainsi, la navigation fluviale a été rétablie à partir du 7 mai 2026 avant le week-end de l'ascension (*hors période 6h/11h jusqu'au 29 mai pour mise en place des batardeaux P2 et P3*) et a permis de minimiser l'impact sur l'activité touristique nautique.

Ce rétablissement de la navigation fluviale a fait l'objet d'un avis favorable du Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) du 07 mai 2026 et d'un arrêté préfectoral du 07 mai 2026.

La prolongation de la piste jusqu'à P3 est un sujet qui avait été présenté lors du dernier comité du 27 avril 2026, justifié par des motifs hydrauliques et sécuritaires. La DDT a émis un avis favorable sous réserve de la mise en œuvre d'une procédure d'alerte et de retrait du prolongement de la piste en cas de dépassement du débit de la Dordogne au-delà de 250m³/s permettant d'assurer ainsi une hauteur d'eau inférieure à l'altimétrie de la piste (61,50m) et une vitesse d'écoulement inférieure à 2m/s. Ces données « seuils » ont été vérifiées par le bureau d'études Hydratec et la procédure demandée par la DDT a été mise en place par l'entreprise.

La piste d'accès en rivière est à ce jour prolongée jusqu'à P3 et permet de faciliter l'exécution de la démolition des piles P2 et P3 à Pech.

Le retrait de cette piste fluviale et des 6 dernières dalles de l'estacade effondrée sous la piste n'est pas encore réalisé, il est prévu à partir de septembre 2026.

S'AGISSANT DU CONTRAT MIXTE POUR LE RETRAIT ET LA CESSION DES AUTRES ESTACADES

- **Dépose et Cession des estacades** de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite/rive gauche, – **La fin prévisionnelle de la démolition de cet ouvrage est programmée au 29 septembre 2026 (selon planning entreprise)**

- **Passation du contrat mixte**

Par des avis publiés respectivement le 9 avril et le 17 avril 2026, le Département a engagé deux procédures d'appel d'offres l'une pour la dépose et de stockage des estacades, l'autre pour la dépose et la cession des estacades de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite et rive gauche, propriété du Département.

A la réception des offres, le maître d'œuvre EGIS a réalisé une analyse des offres et a rendu un avis sur le choix de la procédure « dépose et stockage » ou « dépose et cession ».

La CAO du 21 mai 2026 a attribué le contrat mixte 2026DPRPM118 établi sur le fondement de l'article L1312-1 du Code de la commande publique, afférent à la dépose et la cession des estacades.

Par délibération du 15 juin 2026, la Commission permanente a autorisé la cession des estacades au bénéfice du titulaire du marché BDS.

Le marché a été notifié le 16 juin 2026.

Un ordre de service du 16 juin 2026 a ordonné le démarrage des prestations à compter du 17 juin 2026.

- **Période préparatoire**

L'entreprise BDS a établi des documents d'EXE notamment PRE Plan de Respect de l'Environnement/mesures environnementales.

La DDT n'a pas émis d'observation par un avis le 23 juin 2026 au vu des documents transmis.

Un arrêté préfectoral du 18 juin 2026 a interdit la navigation fluviale sur la période 6h/11h jours ouvrés du 22 juin au 03 juillet 2026 après avis du CSPS du 17 juin 2026.

Un constat d'huissier a été réalisé le 25 juin 2026 pour constater la mise en place de la signalisation fluviale prévue par l'arrêté préfectoral ainsi que l'avancement du chantier de démolition.

- **Phasage des travaux**

Les travaux de démontage des estacades sont prévus en 2 phases, les estacades en rive gauche non utiles à la démolition des ouvrages en rivière pouvant être retirées après les préalables environnementaux et sécuritaires levés dans la période préparatoire (cf. point ci-avant) et l'estacade de Fayrac rive droite ne pouvant être retirée qu'après la démolition et le traitement des piles P4 et P5 en rivière.

Phase 1 : la dépose des estacades Pech et Fayrac RG est en cours avec une fin prévisionnelle le 03 juillet

2026.

Phase 2 : la dépose de l'estacade Fayrac RD est prévue la 2^{ème} quinzaine de septembre avec une fin prévisionnelle le 29 septembre 2026.

S'AGISSANT DU MARCHE DE DEMOLITION DES VRD (Voiries et Réseaux Divers)

- **Démolition des VRD – La fin prévisionnelle de la démolition de ces ouvrages est programmée fin octobre 2026 (selon planning entreprise)**

La période préparatoire s'est déroulée du 02 mai au 28 juin 2024.

Les travaux de terrassement n'ont pas été engagés aussitôt après la période préparatoire car ils supposaient que la démolition des ouvrages d'art soit bien avancée, la démolition des pistes de chantiers ne pouvant intervenir avant la démolition des ouvrages en rivière qui nécessitait le maintien des accès aux berges de la Dordogne.

Un OS de reprise des travaux a été notifié le 04 juin 2026 avec effet au 05 juin 2026 (redémarrage lié à l'avancement du lot démolition OA).

Le retrait du remblai de la culée Pech rive droite est réalisé.

Le retrait des matériaux granulaires de la RD53 est réalisé.

Le retrait des réseaux de la RD53 est en cours.

Les mouvements de terres vont se poursuivre jusqu'au mois d'octobre 2026.

BILAN DE LA DEMOLITION

Sauf aléa, l'ensemble des opérations de démolition sera achevé fin octobre 2026.

NAVIGATION FLUVIALE - SIGNALISATION DEFINITIVE DES SEMELLES

Les semelles des piles P2 et P3 de l'ouvrage du Pech et les semelles des piles P4 et P5 de l'ouvrage de Fayrac vont rester en rivière, conformément aux décisions rendues lors des précédents comités.

Une réunion de concertation s'est tenue avec les services de la DDT le 26 juin 2026 afin de définir la signalisation définitive à mettre en place sur ces semelles pour répondre aux enjeux suivants :

- sécurité de la navigation fluviale et des usagers de la Dordogne ;
- pérennité du dispositif de signalisation avec une maintenance minimale afin qu'il soit effectif de manière continue.

Le dispositif sera acté par arrêté préfectoral (police de la navigation).

Les prérequis techniques (source étude Hydratec TC01) à prendre en compte sont présentés :

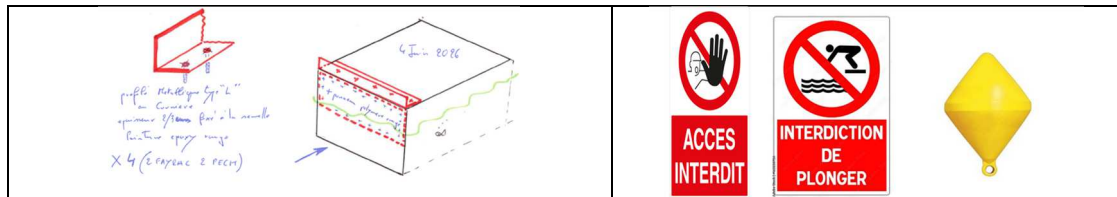
- pour Pech, les semelles sont découvertes 18 jours (Cf. étude Hydratec TC01) ;
- pour Fayrac, les semelles sont découvertes 4 mois (Cf. étude Hydratec TC01) ;
- le débit en dessous duquel la navigation est autorisée est de 260 m³/s ;
- les niveaux d'eau de la Dordogne NGF pour un débit de 260 m³/s (interpolation des données de l'étude Hydratec) sont les suivants :
 - pour Pech : 62.00 mNGF,
 - pour Fayrac : 62.94 mNGF.

o les hauteurs du niveau affleurant des semelles sont :

- pour Pech : 59,57 mNGF,
- pour Fayrac : 61,59 mNGF.

Il est exposé le dispositif établi en concertation avec les services de l'Etat qui consiste en la mise en place :

- d'une cornière métallique, haute de 20 cm, peinte en rouge sur toute la largeur de la semelle ;
- d'un panneauautage (accès interdit et interdiction de plongée) ;
- d'une bouée biconique flottante à la verticale de la semelle lorsqu'elle est immergée sur toute la période pendant laquelle la navigation est autorisée.



Il est précisé que cette cornière tant sur les extrémités que sur son profil sera arrondi.

Ces éléments ne devraient pas occasionner de gêne pour la navigation des gabarres dont les pilotes connaissent parfaitement le chenal de navigation.

De surcroît, les gabarres ne naviguent qu'à Fayrac là où les semelles sont visibles théoriquement 4 mois en moyenne en période estivale.

⇒ Cette proposition est validée par le Comité et la DDT et sera mise en place par le Département après prescription par arrêté préfectoral (police de la navigation), à l'achèvement des travaux de démolition.

Ce dispositif pourra évoluer au fil des saisons, après accord des services de l'Etat, en fonction des retours d'expérience et des nécessités.

CALENDRIER GLOBAL ET OPTIMISATIONS

Le calendrier global est détaillé ci-après et prévoit :

- une fin des travaux de démolition des ouvrages d'art et des VRD fin octobre 2026,
- des travaux de renaturation jusqu'en mars 2027.

II - SUIVI ENVIRONNEMENTAL – SEGED

VISITES DU CHANTIER LOT 1 (démolition OA) et LOT URGENCE (retrait estacades effondrée)

Cinq visites des emprises ont été réalisées, depuis le dernier comité, les 30 avril, 21 mai, 29 mai, 4 juin et 18 juin 2026.

1. Installation de chantier groupement BDS-GUINTOLI Lot 1

Il a été constaté que :

- la signalétique de chantier était en place,
- le balisage et la mise en défens des zones écologiques les plus sensibles étaient en place,
- le nettoyage du chantier était effectué de manière régulière,
- le respect des limites des emprises du chantier était assuré.

2. Gestion des déchets

Il a été constaté :

- un tri des déchets à l'avancement de la démolition (benne pour la ferraille) et une exportation régulière de la ferraille,
- un suivi des déchets en place depuis le mois d'avril (les derniers bons de pesées recyclage matériaux par NGE au 12 mai est de 104,88 tonnes ; un bon de pesée est à venir pour fin juin).

3. Faune, flore et milieu naturel

⌘ Espèces protégées

Un passage a été effectué en nocturne pour vérifier les abords du chantier le 28 mai 2026.

Il a été constaté :

- la présence d'amphibiens aux abords des emprises chantier,
- un assèchement des zones de reproduction des amphibiens en bordure des estacades (Fayrac rive droite et Pech rive gauche),
- la présence de nombreux reptiles au niveau des stocks de matériaux, et au niveau des installations de chantier.

Il est à noter que, au niveau de Fayrac rive gauche, le débroussaillage n'étant pas fait durant la période autorisée, l'intervention sur le remblai de l'estacade de Fayrac (côté ripisylve) ne sera possible qu'à partir de septembre. Une partie du terrassement du lot2 est programmé en conséquence.

Les barrières petites faunes doivent être remises en état par les entreprises et la consigne a été donnée au chargé d'environnement des entreprises, le 4 juin.

✂ Espèces végétales envahissantes

- A Fayrac rive gauche, plusieurs traitements de certains foyers sur les secteurs concernés par la démolition en cours (BDS/NGE) ont été réalisés. La totalité n'étant pas encore traitée, une vigilance des entreprises est attendue.
- Un rappel concernant le traitement des espèces invasives a été réalisé le 4 juin avec le chargé d'environnement de BDS et NGE.
- Un étêtage des inflorescences de Souchet robuste et un arrachage manuel a été réalisé (dont un foyer de Renouée du Japon) sur Fayrac rive droite.

✂ Rendre l'emprise chantier défavorable aux espèces protégées

Cette mesure de rendre l'emprise chantier défavorable aux espèces est remplie de manière partielle :

- l'entretien de la végétation n'est pas réalisée en bordure de Dordogne sur Fayrac rive droite, elle n'est pas encore directement concernée par la circulation d'engins : une partie des travaux peut être décalée au mois de septembre ou être réalisés en présence d'un écologue si enjeu sur le secteur.

Il a été constaté :

- une fauche de la végétation non réalisée sur Pech rive droite,
- une fauche de la végétation Fayrac rive gauche (sauf espèces ligneuses),
- une fauche de la végétation sur Pech rive gauche.

4. Eaux superficielles – Air - Sol

Il n'a pas été constaté de pollution sur la période (hydrocarbures, huiles, produits chimiques).

Il n'y a pas eu de rejet direct des eaux de sciage dans la Dordogne.

Le suivi de la qualité des eaux de la Dordogne a été réalisé par l'entreprise qui a transmis des graphiques concernant le suivi des MES le 12 juin 2026.

- ✎ Sur ce dernier point, EPIDOR explique que les pics constatés au niveau de la turbidité, en dehors des horaires d'interventions de l'entreprise, s'expliquent par l'activité nautique, estivale en amont.

Conclusion : il n'y a pas d'anomalies liées aux travaux de démolition.

✂ Barrière anti MES

Il a été constaté une forte diminution de la hauteur d'eau donc l'installation de la barrière anti-MES doit être vérifiée par l'entreprise. La fiche de contrôle interne de la barrière anti MES est transmise.

Sur la période il y a eu 3 non-conformités liées notamment à la mise en œuvre du remblai et des enrochements dans la Dordogne.

C'est ainsi que 3 fiches de non-conformité ont été réalisées sur les items suivants :

- FNC1 : concerne le dispositif anti-MES - manque de tenue des jupes non verticalisées des rideaux anti-MES,

- FNC2 : concerne la mise en place du remblai dans la Dordogne – blocs avec beaucoup de fines,
- FNC3 : concerne le dispositif anti-MES – positionnement à adapter à l'évolution du chantier.

Les actions correctrices ont aussitôt été mises en place par l'entreprise. Le dispositif doit être régulièrement contrôlé et sera à adapter pour la phase de retrait du remblai en septembre.

✂ Assainissement provisoire

Il a été observé une protection insuffisante de l'exutoire sur Pech rive droite, et un écoulement des MES lors d'une forte pluie. Une mesure corrective a été apportée par la mise en place d'une cunette orientant les eaux vers un filtre à paille avant rejet. Celle-ci fonctionne.

✂ Suivi des traitements et rejets des eaux de sciage pour la démolition du Pont rail

Les eaux de sciage sont filtrées dans des big-bags.

L'entreprise a réalisé un traitement du pH des eaux avant leur rejet dans l'assainissement provisoire (pH de 9,23 à 7,88).

Conclusion : Il n'y a pas d'anomalies constatées pour le traitement des eaux de sciage du Pont rail.

✂ Suivi des traitements et rejets des eaux de sciage pour la démolition des piles en rivière

L'installation mise en œuvre est différente de celle transmise par l'entreprise pour la gestion des eaux de sciage. L'entreprise justifie ce choix pour limiter les pertes des raccords des tuyaux aux batardeaux qui occasionnaient des fuites.

C'est ainsi qu'une benne a été mise en place au démarrage des travaux de sciages des piles P2 et P3 et a été installée sur le remblai pour limiter le risque de fuite au niveau des raccords lors du pompage.

Un problème d'étanchéité a été constaté dans un des batardeaux (entrée d'eau) et résolu par l'entreprise.

Lors de la réunion de chantier du 18 juin, un rappel de mise en place d'un suivi du pH des eaux dans le batardeau et dans la benne de filtration a été effectué à l'entreprise.

A cette occasion, le MOE a demandé la mise en place d'un pompage des eaux de chantier en fin de semaine pour éviter les sorties d'eau non filtrées le week-end.

Conclusion :

Les entrées d'eau dans les batardeaux induisent un risque de rejet d'eaux non traitées.

Le suivi visuel et les relevés pH des eaux de sciage pour la démolition des piles en rivière doivent être transmis régulièrement au coordinateur environnement et au MOE.

RETRAIT DES ESTACADES DE PECH ET FAYRAC RIVE GAUCHE

SEGED, coordonnateur environnemental du CD24, relève que la période de préparation a été très courte. Les procédures de l'entreprise retenue (BDS) ont été transmises, les 18 et 19 juin, pour un démarrage des travaux le 22 juin.

SEGED, et d'après la procédure de l'entreprise, a fait le constat que la nature des travaux :

- ne nécessite pas d'intervention dans le lit alluvial ou sur des zones identifiées de frayères,
- n'entraîne pas de modification des écoulements,
- ne mobilise pas d'engins dans le cours d'eau,
- ne génère que très peu de MES,

- ne provoque pas de battage, vibrofonçage ou autres nuisances importantes.

SEGED, indique que compte tenu du mode opératoire présenté par l'entreprise, le retrait des estacades métalliques depuis la berge à l'aide d'une grue, les travaux ne sont pas susceptibles de générer des impacts significatifs sur la qualité des eaux ou sur les habitats de reproduction de poissons migrateurs.

Néanmoins, SEGED a rappelé :

- la période d'intervention en juin pour des travaux en rivière correspond à une période critique pour les espèces : forte chaleur, baisse importante du niveau d'eau, contraintes calendaires relatives aux dispositions environnementales pour les travaux en rivière (fiche observations n°11),
- la nécessaire mise en place d'un suivi visuel et de la turbidité pendant l'opération de démantèlement avec transmission d'un compte rendu hebdomadaire (réunion de chantier du 18/06 et FCE n°14),
- la nécessité de la présence de kits anti-pollution et du barrage anti-pollution sur les emprises concernées par les opérations de démantèlement au moment des interventions (fiche observations n°11).

La procédure d'exécution de la dépose des estacades, a été transmise à la DDT, comme demandée lors du dernier comité de suivi du 27 avril 2026.

Le 23 juin 2026, la DDT a indiqué ne pas avoir d'observation complémentaire à formuler après examen attentif des documents fournis et des mesures environnementales prévues.

Les travaux de dépose des estacades pouvaient se dérouler selon la procédure et le calendrier proposés.

Trois visites ont été réalisées les 29 mai, 4 juin et 18 juin 2026.

Installation de chantier GUINTOLI Lot 2

La signalétique de chantier a été mise en place (identification des stocks).

La mise en défens des zones écologiques les plus sensibles est en place (zone compensatoire de l'ancienne gare – Fayrac rive gauche)

Eaux superficielles – Air - Sol

Il n'a pas été constaté de pollution (hydrocarbures, huiles, produits chimiques) et l'entreprise réalise l'arrosage et le nettoyage des voiries quand cela est nécessaire pour éviter la dispersion de poussières.

Faune – Flore et milieu naturel

La fauche de la végétation a été réalisée avant intervention des engins.

Un traitement des espèces invasives a été effectué avant intervention des engins (en partie).

SEGED rappelle qu'il est nécessaire :

- de remettre en place des barrières petite faune en bordure de Dordogne avant terrassement,
- de programmer un déplacement des espèces avant le terrassement P5 sur Pech rive gauche,
- de mettre en place d'un balisage au niveau des foyers de PEE non traités,
- de programmer l'enlèvement des bâches plastiques au niveau des estacades en remblais en présence d'un écologue (planning à 4 semaines).

Il est fait le rappel que le débroussaillage n'a pas été réalisé au niveau de l'estacade de Fayrac rive gauche avant la nidification des espèces.

Ce dernier point :

- implique de ne pas intervenir sur le secteur avant septembre,
- nécessite le traitement des plantes invasives (Arbres à papillon, Ailanthé glanduleux, Robinier faux-acacia...) et le retrait des bâches de protection du remblai et des caches (empierrement) en présence d'un écologue (enjeu espèces protégées).

Organisation et contrôle interne de l'entreprise

SEGED rappelle les obligations de l'entreprise à savoir :

- le passage du contrôle externe de l'entreprise lors du traitement de la végétation et des PEE,
- la transmission des fiches environnement par l'entreprise,
- la transmission du planning à 4 semaines, PIC, procédures gestion de la faune et gestion des PEE,
- la transmission hebdomadaire du journal de chantier (rappel réalisé le 29/05, le 04/06, le 18/06).

et note le changement du conducteur de travaux du chantier, responsable du contrôle interne.

III – QUESTIONS DIVERSES

Aucune

⇒ Il est spécifiquement demandé à la DREAL si elle a des observations
Aucune observation de la DREAL

☐ **PROCHAINE REUNION** : A programmer en septembre 2026

DGA DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

Direction du Patrimoine Routier,
Paysager et des Mobilités

Feuille de présence

Date de la réunion : 29 juin 2026

Lieu : CD 24

Objet de la réunion :

Comité de suivi environnemental des travaux – Démolition du contournement de BEYNAC
Réunion n° 20

Nom - Prénom	Services / Fonctions	Coordonnées mail	Signature
M. Germinal PEIRO	Président du Conseil Départemental	g.peiro@dordogne.fr	Présent
M. Jean Michel MAGNE	Vice-président chargé des routes et mobilités Conseiller départemental du canton vallée de l'Isle	jm.magne@dordogne.fr	Présent
M. Serge PARRE	Maire Beynac et Cazenac		
M. Samuel FOURNIER	CD 24 / Directeur Général des services	s.fournier@dordogne.fr	Présent
M. Jean Philippe SAUTONIE	CD 24 / DGA	Jp.sautonie@dordogne.fr	
Mme Isabelle ALBRAND	CD 24 / Directrice du Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités (DPRPM)	i.albrand@dordogne.fr	Présente
M. Jacques FOREST	CD 24 / Directeur adjoint / Pôle Ingénierie	j.forest@dordogne.fr	Présent

M. Franck CHARPENTIER	CD 24 / Chef UA Terrasson	f.charpentier@dordogne.fr	Présent
M. Christophe LEYSSENNE	Directeur départemental des territoires de la Dordogne	christophe.leyssenne@dordogne.gouv.fr	Présent
M. Thomas SUBREGIS	CD 24 / DPRPM / Service Etudes Travaux Neufs Routiers	t.subregis@dordogne.fr	
Mme Raphaëlle DEFFREIX	CD 24 / DPRPM / Service Ordonnancement Pilotage et Coordination	r.deffreix@dordogne.fr	Présente
M. Sylvain SOURMAY	CD 24 / DPRPM Référént NTIC	s.sourmay@dordogne.fr	Présent
Mme Martine GRAMMONT	CD 24 / Directrice de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)	m.grammont@dordogne.fr	Présente
Mme Nathalie JACQUEMAIN	CD 24 / Hydrogéologue / DEDD	n.jacquemain@dordogne.fr	
M. Stéphane WAGNER	CD 24 / DEDD / Mission développement durable	s.wagner2@dordogne.fr	
M. Fabien SOULIE	EGIS / MOE	Fabien.SOULIE@egis-group.com	
M. Charles DAUTREY	EGIS / MOE	Charles.DAUTREY@egis-group.com	Présent
Mme Marta LAZARSKA	EGIS/ Environnement		
M. Pierrick DEVOUCOUX	EGIS / Ecologue		
Mme Emilie DUBOIS	Office Français de la Biodiversité– Antenne de Périgueux	emilie.dubois@ofb.gouv.fr	

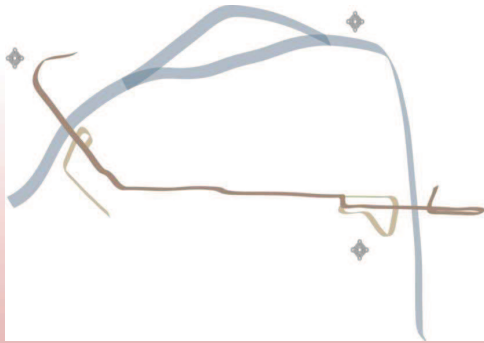
M. Thierry BUCQUOY	Office Français de la Biodiversité– Antenne de Périgueux		
M. Frédéric LADEUIL	Office Français de la Biodiversité – Antenne de Périgueux	frederic.ladeuil@ofb.gouv.fr	
Mme Sophie MIQUEL	DDT 24	sophie.miquel@dordogne.gouv.fr	
M. Thierry JULLIEN	DDT 24/ SCAT/GE	thierry.jullien@dordogne.gouv.fr	
Mme Céline DELRIEUX	DDT 24/ SEER	celine.delrieux@dordogne.gouv.fr	
M. Eric FEDRIGO	DDT 24/ SEER/EMN	eric.fedrigio@dordogne.gouv.fr	
M. Hugo MAILLOS	DDT 24/ SEER/EMN	hugo.maillos@dordogne.gouv.fr	
Mme Valérie LAROSIERE	DDT 24 /SEER	valerie.larosiere@dordogne.gouv.fr	
M. Arnaud DELBARY	DREAL	arnaud.delbary@developpement-durable.gouv.fr	
Mme Vanessa RISPAL	DREAL	vanessa.rispal@developpement-durable.gouv.fr	Présent
Mme Marie BASTIAT	DREAL	marie.bastiat@developpement-durable.gouv.fr	
M. Fabrice CYTERMANN	DREAL	-	
M. Emmanuel ROLLAND	ARS / Santé Environnement	emmanuel.rolland@ars.sante.fr	
M. Florent MARIE	SEGED / Coordination environnementale	fmarie@seged-environnement.com	

Mme Stéphanie ALEZIER	SEGED/ Coordination environnementale	salezier@seged-environnement.com	Présente
M. Frédéric MOINOT	EPIDOR/Responsable mission Espaces et Territoires	f.moinot@eptb-dordogne.fr	
M. Frédéric EHRHARDT	EPIDOR/ Responsable domaine public fluvial	f.ehrhardt@eptb-dordogne.fr	Présent
M. Olivier GUERRI	EPIDOR/ Responsable mission études et expertises	o.guerri@eptb-dordogne.fr	
M. Maxime COSSON	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	m.cosson@cen-na.org	
M. Vincent LABOUREL	Conservatoire des Espaces Naturels – Antenne Dordogne	v.labourel@cen-aquitaine.fr	
M. Michel Daniel AMBLARD	Fédération départementale de la Chasse Président	v.jodon@chasseurs24.com	
Mme Laetitia DEVILLE	Fédération de la Chasse	l.deville@chasseurs24.com	
M Eric FOUSSARD	Fédération de la Chasse	ericfoussard@wanadoo.fr	
M. Jean-Marie RAMPNOUX	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne	federation.peche.24@gmail.com	
M. Jacky BESSE	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne - Administrateur	besse.jacky@wanadoo.fr	
M. Jean-Michel RAVAILHE	Fédération départementale des pêcheurs de la Dordogne	federation.peche.24@gmail.com	Présent
M. Georges BARBEROLLE	Association pour la Protection et l'Avenir du Patrimoine et de l'Environnement	ngbarberolle@wanadoo.fr	

M. Stéphane ROQUEGEOFFRE	Syndicat des loueurs de Canoës		
M. Michel AMBLARD	Fédération des chasseurs de Dordogne		Présent

Dordogne PÉRIGORD

COMITÉ DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DEMOLITION DU CONTOURNEMENT DE BEYNAC



Réunion n° 20 du 29 juin 2026

Beynac Auteur : DPRPM-PI

1

Dordogne PÉRIGORD

ORDRE DU JOUR

I - Actualités depuis le comité du 27 avril 2026

- Rappel de l'organisation des marchés de travaux
- **AVANCEMENT DE LA DEMOLITION PAR MARCHE**
 - 1/ 2023DPRPM22501 Démolition des ouvrages d'art,
 - 2/ 2026DPRPM063 Retrait de l'estacade Pech rive droite détruite par la crue
 - 3/ 2026DPRPM118 Dépose et cession des estacades de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite et rive gauche
 - 4/ 2023DPRPM22502 Démolition et reconstruction des voiries et réseaux divers (VRD), traitement et revalorisation des produits de démolition
- **NAVIGATION FLUVIALE**
 - Signalisation définitive des semelles en rivière
- **RENATURATION**
 - 2026DPRPM11002 Restauration de la Ripisylve et du Paysage
- **CALENDRIER PREVISIONNEL GLOBAL**

II - Suivi environnemental - SEGED

III - Questions diverses

Beynac 2

2




I – ACTUALITES DEPUIS LE COMITE du 27 avril 2026

3

Beynac

3



Organisation des marchés de travaux

DEMOLITION : FIN PREVISIONNELLE OCTOBRE 2026

- 1/ 2023DPRPM22501 **Démolition des ouvrages d'art**, traitement et revalorisation des produits de démolition *par grpt BDS/GUINTOLI*
→ En cours - Fin prévisionnelle fin septembre 2026
- 2/ 2026DPRPM063 **Retrait de l'estacade Pech Rive droite détruite par la crue** *par grpt BDS/GUINTOLI*
→ En cours - Fin prévisionnelle 18 septembre 2026
- 3/ 2026DPRPM118 **Dépose et cession des estacades** de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite et rive gauche *par BDS*
→ En cours - Fin prévisionnelle 29 septembre 2026
- 4/ 2023DPRPM22502 **Démolition et reconstruction des voiries et réseaux divers (VRD)**, traitement et revalorisation des produits de démolition *par grpt GUINTOLI*
→ En cours - Fin prévisionnelle octobre 2026

RENATURATION

- 2026DPRPM11002 **Restauration de la Ripisylve et du Paysage** *par grpt GUINTOLI*
→ Attribué à la CAO du 25 juin 2026 – démarrage de la période préparatoire en août 2026

4

Beynac

4

Dordogne PÉRIGORD

Marché démolition des OA

- **OUVRAGE DE PECH** — FIN PRÉVISIONNELLE 15 SEPTEMBRE 2026
 - **Pech RD**
 - Culé C0 Pech RD – Réalisée (murs en retour et semelle démolis, pieux recépés)
 - Pile P1 Pech RD – Réalisé (hors semelle)
 - **Pech Rivière**
 - P2 & P3 : Sciage en cours depuis le 10 juin 2026, 6 galettes déposées + demi-branche pour chacune des piles (fin prévisionnelle 17 juillet 2026)
 - **Pech RG**
 - Sciage aciers en attente P5 – A faire
 - Semelle S7 - Réalisée
 - Remplissage pieux C8 – A faire

Beynac

5

5

Dordogne PÉRIGORD

Marché démolition des OA

- **OUVRAGE DE PECH** — FIN PRÉVISIONNELLE 15 SEPTEMBRE 2026

Ouvrage d'art Pech
Coupe longitudinale dans l'axe de l'ouvrage
Profil géotechnique

Beynac

6

6

Dordogne PÉRIGORD

Marché démolition des OA

- **OUVRAGE DE PECH** — FIN PRÉVISIONNELLE 15 SEPTEMBRE 2026
 - Pech Rivière - Sciage P2 & P3



Beynac

7

7

Dordogne PÉRIGORD

Marché démolition des OA

- **OUVRAGE DE FAYRAC** - FIN PRÉVISIONNELLE 29 SEPTEMBRE 2026
 - **Fayrac RG : C0 – Réalisé (pieux recépés)**
 - **Fayrac Rivière**
 - P4 : démolition pile (*en attente transfert des moyens Pech*)
 - P5 : Recépage des aciers + retrait des batardeaux - A faire
 - **Fayrac RD**
 - P6 : Recépage des aciers + retrait des batardeaux béton
 - Semelle P7 – Démolition finalisée en attente de tri
 - P8 – Réalisé (Pile démolie)
 - C9 – Réalisée (semelle et recépage des pieux)



Beynac

8

8



9



10

Dordogne PÉRIGORD

Marché urgence retrait estacade Pech RD

- **RETRAIT DE L'ESTACADE EFFONDREE ET DE LA PISTE – FIN PRÉVISIONNELLE 18 SEPTEMBRE 2026**
 - Mise en œuvre de la piste en remblai dans la Dordogne à 21m45 - réalisé
 - Retrait et évacuation de l'estacade effondrée – réalisé
 - Rétablissement de la navigation fluviale à partir du 7 mai (*hors période 6h/11h jusqu'au 29 mai pour mise en place des batardeaux P2 et P3*)
 - Avis du CSPS du 7/05/2026
 - Arrêté préfectoral du 7/05/2026
 - Prolongation de la piste jusqu'à P3 - réalisé
 - Validée par DDT sous réserve de procédure de retrait en cas de dépassement du débit de 250m³/s (permettant une hauteur d'eau inférieure à l'altimétrie de la piste (61,50m et une vitesse d'écoulement < 2m/s)
 - Retrait de la piste fluviale
 - Retrait des 6 dernières dalles sous la piste

Beynac

11

11

Dordogne PÉRIGORD

Marché dépose et cession des estacades

- **DEPOSE ET CESSION DES ESTACDES de Pech rive gauche et de Fayrac rive droite/rive gauche, – FIN PRÉVISIONNELLE 29 SEPTEMBRE 2026**
 - Passation du marché de travaux 2026
 - Analyse des offres et avis du MOE sur le choix de la procédure « dépose et stockage » ou « dépose et cession »
 - Attribution à la CAO du 21 mai 2026 contrat mixte 2026DPRPM118 dépose et cession
 - Délibération de la Commission Permanente du 15 juin 2026 autorisant la cession au titulaire du marché BDS
 - Notification du marché le 16 juin 2026
 - OS de démarrage du 16 juin avec effet au 17 juin 2026
 - Période préparatoire
 - Établissement des documents d'EXE notamment PRE/mesures environnementales par BDS
 - Pas d'observation de la DDT le 23 juin 2026 au vu des documents transmis
 - Arrêté préfectoral du 18 juin 2026 interdisant la navigation fluviale sur la période 6h/11h jours ouvrés du 22 juin au 3 juillet 2026 suite avis CSPS du 17 juin 2026
 - Constat d'huissier du 25 juin 2026 (signalisation fluviale)
 - Travaux Phase 1 : dépose des estacades Pech et Fayrac RG – Fin prévisionnelle 3 juillet 2026
 - Phase 2 : Dépose de l'estacade Fayrac RD – 2^{ème} quinzaine de septembre fin prévisionnelle 29 septembre 2026

Beynac

12

12

Dordogne PÉRIGORD

Marché dépose et cession des estacades

- **FAYRAC RG : DÉPOSE ESTACADE**



Beynac

13

13

Dordogne PÉRIGORD

Marché démolition des VRD

- **DEMOLITION DES VRD – FIN PRÉVISIONNELLE OCTOBRE 2026**
 - Période préparatoire du 02 mai au 28 juin 2024
 - OS de reprise des travaux du 4 juin avec effet au 5 juin 2026 (redémarrage lié à l'avancement du lot démolition OA)
 - Retrait du remblai culée Pech RD
 - Retrait des matériaux granulaires RD53
 - Retrait des réseaux RD53
 - Mouvements de terres jusqu'à octobre 2026

Beynac

14

14

Dordogne PÉRIGORD

Marché démolition VRD

- RD 53 - DÉPOSE DES RÉSEAUX



- CULÉE PECH RD – RETRAIT DU REMBLAI



Beynac

15

15

Dordogne PÉRIGORD

BILAN DEMOLITION

- SAUF ALEA, L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE DEMOLITION SERA ACHEVÉ EN OCTOBRE 2026

Beynac

16

16

Dordogne PÉRIGORD  **Signalisation définitive des semelles**

- **ENJEUX :**
 - SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION FLUVIALE ET DES USAGERS
 - MAINTENANCE DU DISPOSITIF
- **NÉCESSITE UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**
- **PRÉALABLES TECHNIQUES (SOURCE ÉTUDE HYDRATEC TC01)**
 - Pour Pech, les semelles sont découvertes **18 jours** (Cf. Étude Hydratec TC01) ;
 - Pour Fayrac, les semelles sont découvertes **4 mois** (Cf. Étude Hydratec TC01) ;
- Débit en dessous duquel la navigation est autorisée : 260 m³/s
- Niveaux d'eau de la Dordogne NGF pour un débit de 260 m³/s (interpolation des données de l'étude Hydratec) :

Pour Pech : 62.00 mNGF
Pour Fayrac : 62.94 mNGF

• **Hauteurs niveau affleurant des semelles**

Pour Pech : 59,57 mNGF
Pour Fayrac : 61,59 mNGF

Beynac

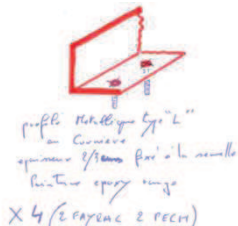
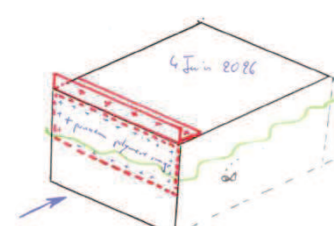
		Q (m ³ /s)	Cote de fond (m NGF)	Cote ligne d'eau (m NGF)	Vitesse moyenne (m/s)	Hauteur d'eau (m)
Pont de Fayrac	QMNA _s	55.86	58.6	60.87	0.40	2.27
	Q 26/07	73.71	58.6	61.16	0.45	2.56
	Débit Médian	132	58.6	62.11	0.52	3.51
	Q sem. affl.	105	58.6	61.59	0.48	2.99
	Module	200	58.6	62.55	0.66	3.947
Pont de Pech	QMNA _s	55.86	56.7	60.03	0.32	3.327
	Q 26/07	73.71	56.7	60.27	0.38	3.57
	Débit médian	132	56.7	60.89	0.55	4.19
	Q sem. affl.	27	56.7	59.57	0.18	2.87
	Module	200	56.7	61.48	0.69	4.782

17

Dordogne PÉRIGORD  **Signalisation définitive des semelles**

- **PROPOSITION**

profil rectangulaire type "L" au-dessus de la semelle épaisseur 1/10ème flanc à la semelle finition spray rouge X 4 (2 Fayrac 2 Pech)



ACCES INTERDIT



INTERDICTION DE PLONGER



18



Marché restauration des ripisylves et du paysage

- RESTAURATION DES RIPISYLVES ET DU PAYSAGE– FIN PRÉVISIONNELLE MARS 2027

Lot	Tranches	Désignation de la tranche
02	TF	Restauration de la ripisylve et du paysage
	TO 01	Démolition des pistes d'accès aux estacades
	TO 02	Moins-value de reprise des matériaux stockés sur Pech rive droite

➤ Attribution à la CAO du 25 juin 2026 au groupement GUINTOLI pour un délai de 2+6 mois pour la Tranche ferme (TF)

➤ Notification : fin juillet 2026

➤ Période préparatoire : août et septembre 2026

➤ Travaux : octobre 2026 à mars 2027

Beynac

19



Calendrier global et optimisations



CONTOURNEMENT DE BEYNAC : MAITRISE D'ŒUVRE DE LA DEMOLITION DES ELEMENTS CONSTRUITS DE L'OUVRAGE DU CONTOURNEMENT ET REMISE EN ETAT DES LIEUX

PLANNING PREVISIONNEL D'EXECUTION DES TRAVAUX (version MACRO)



PHASE DU PROJET DE DEMOLITION ET DE REMISE EN ETAT	DATE JALON / DELAI PHASE	2024	2025	2026	2027
Notification du LOT 1	04-avr-24	*			
Notification du LOT 2	12-avr-24	*			
Affermissement TO-01	24-avr-24	*			
Notification du LOT 3 - Restauration de berges ripisylve	A venir courant juillet			*	
Notification du LOT 4 - Dépose et cession des estacades	17-juin-26			*	
LOT 1 - TF phase 1 + TO1	02/05/2024 au 20/10/2024				
Ajournement des travaux	21/10/2024 au 29/11/2025				
LOT 1 - TF phase 2	19/01/2026 au 21/10/2026				
Effondrement estacade PECH rive droite	14-févr-26			*	
Marché d'urgence - Retrait de l'estacade accidentée	13/04/2026 au 26/05 voire 13/05/2026				
Marché d'urgence - Retrait du remblai	06/09/2026 au 25/09/2026				
LOT 2 - TO : démolition + reconstruction + reconstitution des sols	7 mois (dont 2 mois de préparation)				
LOT 3 - TF (partie berges/ripisylve)	8 mois (dont 2 mois de préparation) + 2 ans d'entretien				
LOT 4 - TF Enlèvement et cession des estacades	1 mois répartis sur juin et juillet 50% et septembre 50%				

Beynac

20

Dordogne PÉRIGORD

III – SUIVI ENVIRONNEMENTAL (SEGED)

Beynac

21

21

Dordogne PÉRIGORD

Suivi environnemental

- **Visite du chantier**

Lot 1 : Cinq visites des emprises ont été réalisées les 30 avril, 21 mai, 29 mai, 4 juin et 18 juin
- **Installation de chantier groupement BDS-GUINTOLI Lot 1**
 - ✕ Signalétique de chantier en place
 - ✕ Balisage et mise en défens des zones écologiques les plus sensibles en place
 - ✕ Nettoyage régulier du chantier
 - ✕ Respect des emprises chantier
- **Gestion des déchets**
 - ✕ Tri des déchets à l'avancement de la démolition (benne pour la ferraille)
 - ✕ Suivi des déchets en place (pas d'évacuation de benne ferrailles en mai, bon de pesées recyclage matériaux par NGE au 12 mai est de 104,88 tonnes)



Beynac

Auteur : SEGED

29 juin 2026

22

22

Dordogne PÉRIGORD  **Suivi environnemental**

Faune, flore et milieu naturel

✎ Présence d'espèces protégées :

- Présence d'Amphibiens aux abords des emprises chantier (prospection nocturne le 28/05)
- Zone de reproduction des Amphibiens en bordure des estacades à sec (Fayrac rive droite et Pech rive gauche)
- Présence de nombreux Reptiles au niveau des stocks de matériaux
- Intervention possible sur le remblai de l'estacade de Fayrac rive gauche (côté ripisylve) à partir de septembre
- Rappel concernant les barrières petite faune réalisé au chargé d'environnement le 4 juin



✎ Espèces végétales envahissantes :

- Traitements de certains foyers sur les secteurs concernés par la démolition en cours (BDS/NGE),
- Rappel concernant le traitement des espèces invasives réalisé le 4 juin avec le chargé d'environnement de BDS
- Etêtage des inflorescences de Souchet robuste et arrachage manuel réalisé (dont foyer de Renouée du Japon sur Fayrac rive droite)

Beynac Auteur : SEGED 29 juin 2026 23

23

Dordogne PÉRIGORD  **Suivi environnemental**

Faune, flore et milieu naturel

✎ Rendre l'emprise chantier défavorable aux espèces protégées :

- Entretien de la végétation non réalisée en bordure de Dordogne sur Fayrac rive droite
- Fauche de la végétation non réalisée sur Pech rive droite
- Fauche de la végétation Fayrac rive gauche (sauf espèces ligneuses)
- Fauche de la végétation sur Pech rive gauche



Fauche Fayrac droite Pech rive droite Fayrac rive gauche Pech rive gauche

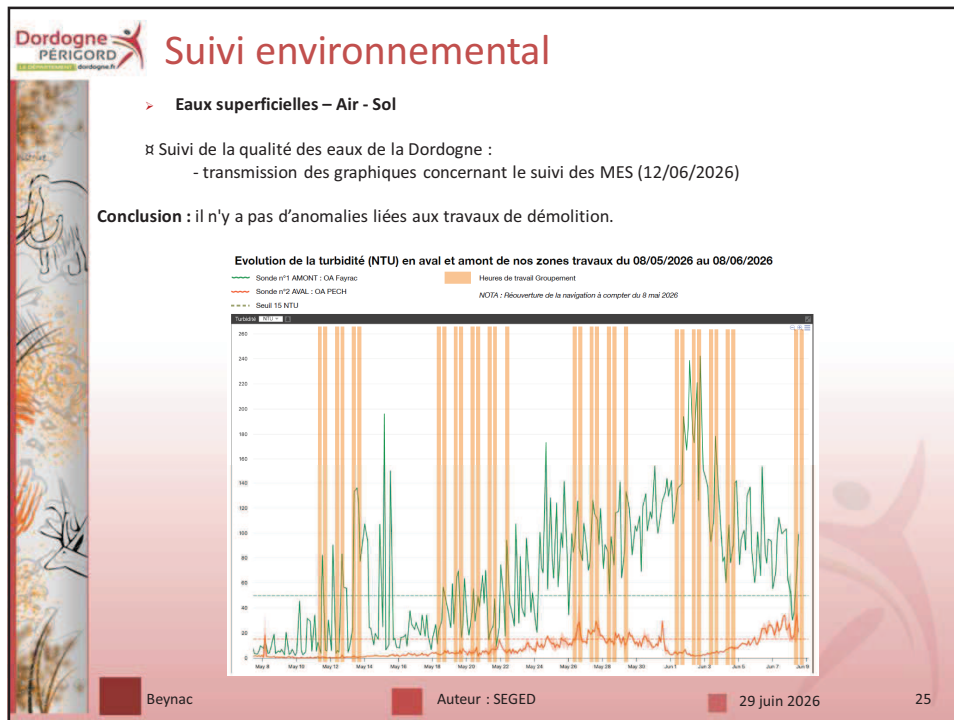
✎ Eaux superficielles – Air - Sol

✎ Absence de pollution sur la période (hydrocarbures, huiles, produits chimiques)

✎ Pas de rejet direct des eaux de sciage dans la Dordogne

Beynac Auteur : SEGED 29 juin 2026 24

24



25



26



Suivi environnemental



➤ **Eaux superficielles – Air - Sol**

✕ Suivi des traitements et rejets des eaux de sciage pour la démolition du Pont rail :

- Eaux de sciage filtrées dans des big-bags. L'entreprise a réalisé une correction du pH avant rejet dans l'assainissement provisoire (pH de 9,23 à 7,88).

Conclusion : pas d'anomalies constatées pour le traitement des eaux de sciage du pont rail.

✕ Suivi des traitements et rejets des eaux de sciage pour la démolition des piles en rivière :

- 1 benne en place au démarrage des travaux de sciages des piles P2 et P3
- Installation sur le remblai pour limiter le risque de fuite au niveau des raccords lors du pompage
- Problème d'étanchéité constaté dans un des batardeaux (entrée d'eau)
- Rappel de mise en place d'un suivi du pH des eaux dans le batardeau et dans la benne de filtration (réunion de chantier du 18/06)
- Demande de MOE de mise en place d'un pompage des eaux de chantier en fin de semaine pour éviter les sorties d'eau non filtrées le week-end (réunion de chantier du 18/06)

Conclusion : les entrées d'eau dans les batardeaux induisent un risque de rejet d'eaux non traitées. Le suivi visuel et les relevés pH des eaux de sciage pour la démolition des piles en rivière doivent être transmis régulièrement au coordinateur environnement et au MOE.

Beynac
Auteur : SEGED
29 juin 2026
27

27



Retrait des estacades en rive gauche



➤ **Période de préparation très courte**

- Transmission des procédures de l'entreprise retenue (BDS) les 18 et 19 juin pour un démarrage des travaux le 22 juin

Avis SEGED : d'après la procédure de l'entreprise, la nature des travaux :

- ✕ ne nécessite pas d'intervention dans le lit alluvial ou sur des zones identifiées de frayères ;
- ✕ n'entraîne pas de modification des écoulements
- ✕ ne mobilise pas d'engins dans le cours d'eau ;
- ✕ ne génère que très peu de MES ;
- ✕ ne provoque pas de battage, vibrofonçage ou autres nuisances importantes ;

Compte tenu du mode opératoire présenté par l'entreprise, le retrait des estacades métalliques depuis la berge à l'aide d'une grue, les travaux ne sont pas susceptibles de générer des impacts significatifs sur la qualité des eaux ou sur les habitats de reproduction de poissons migrateurs.

Rappel SEGED réalisé concernant :

- ✕ La période d'intervention en juin pour des travaux en rivière correspond à une période critique pour les espèces : forte chaleur, baisse importante du niveau d'eau, contraintes calendaires relatives aux dispositions environnementales pour les travaux en rivière (fiche observations n°11)
- ✕ La mise en place d'un suivi visuel et de la turbidité pendant l'opération de démantèlement avec transmission d'un compte rendu hebdomadaire (réunion de chantier du 18/06 et FCE n°14)
- ✕ La présence des kits anti-pollution et du barrage anti-pollution sur les emprises concernées par les opérations de démantèlement au moment des interventions (fiche observations n°11)
- ✕ Ce point a été validé au dernier comité de suivi : les procédures de l'entreprise devaient être présentées au préalable à la DDT/DREAL SPN pour avis (fiche observations n°11)

Beynac
Auteur : SEGED
29 juin 2026
28

28



Suivi environnemental

➤ **Visite du chantier**

Lot 2 : Trois visites réalisées : 29 mai, 4 juin et 18 juin

➤ **Installation de chantier GUINTOLI Lot 2**

✎ Signalétique de chantier en place (identification des stocks)

✎ Mise en défens des zones écologiques les plus sensibles en place (zone compensatoire ancienne gare – Fayrac rive gauche)



Installation de chantier RD53



Identification des stocks



Nettoyage de la voirie

➤ **Eaux superficielles – Air - Sol**

✎ Absence de pollution sur la période (hydrocarbures, huiles, produits chimiques)

✎ Arrosage et nettoyage de la voirie (lors de l'évacuation des stocks de matériaux)

Beynac
Auteur : SEGED
29 juin 2026
29

29



Suivi environnemental

➤ **Faune – Flore et milieu naturel**

✎ Fauche de la végétation réalisée avant intervention des engins

✎ Traitement des espèces invasives réalisé avant intervention des engins (en partie)

✎ Rappel SEGED réalisé pour :

- La remise en place des barrières petite faune en bordure de Dordogne avant terrassement
- La programmation d'un déplacement des espèces avant le terrassement P5 sur Pech rive gauche
- La mise en place d'un balisage au niveau des foyers de PEE non traités
- La programmation de l'enlèvement des bâches plastiques au niveau des estacades en remblais en présence d'un écologue (planning à 4 semaines)



Fauche Fayrac rive gauche



Stockage PEE avant enfouissement



P5 – Pech rive gauche

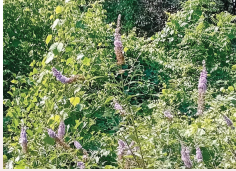
Beynac
Auteur : SEGED
29 juin 2026
30

30

Dordogne PÉRIGORD

Rappel et suivis des moyens de protection

- **Rappel débroussaillage non réalisé au niveau de l'estacade de Fayrac rive gauche avant la nidification des espèces**
 - ✎ Pas d'intervention sur le secteur avant septembre
 - ✎ Nécessite le traitement des plantes invasives (Arbres à papillon, Ailanthé glanduleux, Robinier faux-acacia...)
 - ✎ Retrait des bâches de protection du remblai et des caches (empierrement) en présence d'un écologue (enjeu espèces protégées)





Végétation à débroussailler en septembre estacade Fayrac rive gauche

- **Organisation et contrôle interne**
 - ✎ Passage du contrôle externe de l'entreprise lors du traitement de la végétation et des PEE
 - ✎ Transmission des fiches environnement par l'entreprise
 - ✎ Transmission du planning à 4 semaines, PIC, procédures gestion de la faune et gestion des PEE
 - ✎ Changement du conducteur de travaux du chantier responsable du contrôle interne
 - ✎ Journal de chantier à transmettre de manière hebdomadaire (rappel SEGED réalisé le 29/05, le 04/06, le 18/06)

Beynac
Auteur : SEGED
29 juin 2026
31

31

Dordogne PÉRIGORD

IV – QUESTIONS DIVERSES

Beynac

32

32